

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit, savoir :

Pour

Messieurs *Henry, Lee, Langlois, Legendre, Fériol Roi, Bruneau, Joseph Bedard, Fortin, François Caron, Larue, Michel Caron, Saint Dizier, J. B. Bedard, Gauvreau, Blanchet, Huot, Stuart, Pierre Bedard, Borgia et Bellet.*

Contre

Messieurs *Mure, Dénéchau, Pyke, Coffin, Debartzch et Bell.*

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, étant alors mise et accordée, il a été—

**RESOLU**, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, au sujet de la Loi Martiale, soit pris demain en considération dans un Comité de toute la Chambre.

Lu l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité de toute la Chambre sur le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, touchant les Billets de l'Armée, et sur l'extrait auquel il est référé dans le dit Message.

En conséquence la Chambre s'est formée en Comité.

Mr. l'Orateur a laissé la Chaire.

Mr. *Larue* a pris la Chaire du Comité.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Larue* a fait rapport que le Comité avoit fait quelques progrès ultérieurs, et l'avoit enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

OR-